

### **Compte rendu de la séance du 30 août 2019**

**Présents :** *M. BONNET Bernard, Mme MOLLARET Françoise, M. GUYON Thierry, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme MERLE Anne-Marie, Mme FAURE Murielle, Mme BRUNON Hélène, M. PERRIN David, M. MAYET Ywan, M. FOURNIER Jean-Michel, M. REYMONDON Frédéric, M. FAVERJON Philippe, M. PATOUILLARD Cédric, Mme RODRIGUEZ Frédérique.*

**Excusés :** *Mme BARD Ingrid, M. MOUSSU Stéphane, Mme LE GALL Martine, M. BAREL Thierry.*

**Secrétaire de la séance :** *M. Philippe FAVERJON*

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Il tient, dans un premier temps, à remercier l'ensemble des bénévoles de la commune pour leur mobilisation notamment lors du passage du tour de France et de la fête du 15 août ainsi que pour le balisage des chemins à l'initiative de Sports Nature Gargomaçois et de son Président Franck PELLISSIER.

### **Création d'un emploi aidé dans le cadre d'un PEC ( DE 2019 055)**

Dans le cadre du dispositif «parcours emploi compétences», Monsieur le Maire propose de créer un emploi à compter du 2 septembre 2019. Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi aidé dans le cadre d'un PEC pour un poste d'agent polyvalent des écoles.

### **Demande de subvention vitraux Eglise DETR ( DE 2019 056)**

Monsieur le Maire rappelle les dégâts causés par la grêle sur l'Eglise de la commune. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance de la commune et des devis sont en cours de finalisation pour remplacer ou rénover les vitraux endommagés. Il propose au Conseil de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR : Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

### **Avenant 1 au lot n°3 Menuiseries intérieures bois marché aménagement d'un espace associatif ( DE 2019 057)**

Monsieur le Maire présente un avenant n°1 au marché d'aménagement d'un espace associatif pour le lot n°3 Menuiseries intérieures bois :

La prise en compte de travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial mais rendus nécessaires en cours de chantier, à savoir :

- Travaux modificatifs sur châssis et porte d'accès salle rez-de-chaussée depuis le SAS d'entrée.

Le montant de l'avenant présenté s'élève à 1550,06 € HT soit 1860,07 euros TTC.

Le nouveau montant du marché est donc de 11 769,26 € HT soit 14 123,11 € TTC.

Le Conseil approuve cet avenant à l'unanimité.

## Subvention au CCAS projet MARPA ( DE\_2019\_058)

Monsieur le Maire évoque le projet de MARPA mené par le Centre Communal d'Action Social. Le Département de la Loire vient d'autoriser sa construction pour 24 places. Il rappelle que la Mutualité Sociale Agricole est un partenaire majeur de ce projet par le biais de MSA Services. Suite à la demande du CCAS dans sa délibération n°091016 du 10 octobre 2016, Monsieur le Maire propose de verser une subvention pour le financement de la convention avec MSA Services. Cette subvention d'un montant total de 20 160 euros sera versée sur 4 exercices comme suit :

- 2160 euros en 2019
- 6000 euros en 2020
- 6000 euros en 2021
- 6000 euros en 2022

Le Conseil approuve le versement de cette subvention au CCAS à l'unanimité.

## Subvention aux associations ( DE\_2019\_059)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes :

La Cible Gargomanaoise	150 euros
Sport Nature Gargomanaois	750 euros
Tonic country	150 euros
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>1050 euros</b>

Ces subventions sont adoptées par l'ensemble du Conseil.

## Compte-rendu des commissions :

Commission scolaire :

- Madame MOLLARET fait part de l'organisation pour la rentrée, notamment suite à la mutation de Mme. MOUNIOLOUX à Loire Forez. Un agent sera donc recruté en contrat aidé et un autre par le biais de l'association pour la promotion de l'emploi. A la vue des effectifs, il n'y aura plus de grandes sections à l'école « du haut ».  
Une réunion de prérentrée s'est déroulée ce vendredi avec les agents et les enseignants afin de finaliser l'organisation. Le ménage s'est effectué correctement même s'il apparaît plus judicieux d'en faire une partie en juillet.  
Le portail famille se met en place, non sans quelques difficultés mais semble être apprécié des parents. Un remerciement particulier est adressé à Mme. ESCOFFIER pour son implication dans cet outil.
- Mme. MOLLARET fait également part du très bon bilan du centre de loisirs de cet été.
- M. MAYET informe de l'avancement des travaux du centre bourg. La démolition sera bientôt terminée, le choix du mobilier urbain est effectué, les travaux de réseaux vont commencer prochainement.
- M. PERRIN fait part des travaux de l'ancienne caserne : le doublage est en cours et l'électricien doit finaliser son intervention. Une visite sera programmée prochainement pour le Conseil.
- Monsieur le Maire revient sur les problèmes d'incivilité et de vandalisme dans le bourg. Plusieurs plaintes sont en cours.  
Il remercie l'ensemble du Conseil pour la distribution de la lettre d'information aux habitants.

## Informations diverses :

- \*Forum des associations le 7 septembre
- \*Repas des aînés le 15 septembre
- \*Rallye des noix à partir du 27 septembre
- \*Prochain Conseil vendredi 27 septembre à 20h00